RUFFEC
SACRÉ-CŒUR
LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes



Portes ouvertes 2026

Samedi 31 janvier de 9h00 à 17h00
Samedi 21 mars de 9h00 à 17h00

Livret 6ème

Ensemble scolaire SACRÉ-CŒUR LaSalle Ruffec

Maternelle
Elémentaire
Collège
Internat Filles et Garçons

OPTION FOOT



Ecole : 50, rue boitant 16700 RUFFEC
Collège : 13, rue du puy Guignard 16700 RUFFEC
Tél. : 05.45.31.26.83
Mail : secretariat@sacrecoeur-ruffec.fr
www.sacrecoeur-ruffec.fr





Une communauté sous la tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes :

Tutelle LaSallienne

LES JEUNES AU CŒUR DE LA VIE DE L'ECOLE



En France

150 établissements scolaires
sur 121 communes

- 10 000 enseignants/éducateurs
- 3 000 personnels administratifs
- 140 000 élèves et étudiants
- 10 000 jeunes en internat ou campus

www.lasallefrance.fr

A l'international

Pour en savoir plus :

www.lasalle.org

Saint Jean-Baptiste De La Salle: Le fondateur



Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de Reims, aide un petit groupe de maîtres d'écoles gratuites à se mettre à la hauteur de leur mission d'éducateurs chrétiens et, renonçant à sa situation de privilégié, s'unit à eux dans les années 1680-1685. C'est ainsi que naît l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, entièrement voués à l'éducation chrétienne des « enfants des artisans et des pauvres », tous laïcs et menant, en ville seulement, une vie proche de celle des religieux, avec la soutane noire, le rabat blanc et « les quatre bras » (manteau à manches flottantes) qui seront connus dans le monde entier.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Le regard Lasallien ...

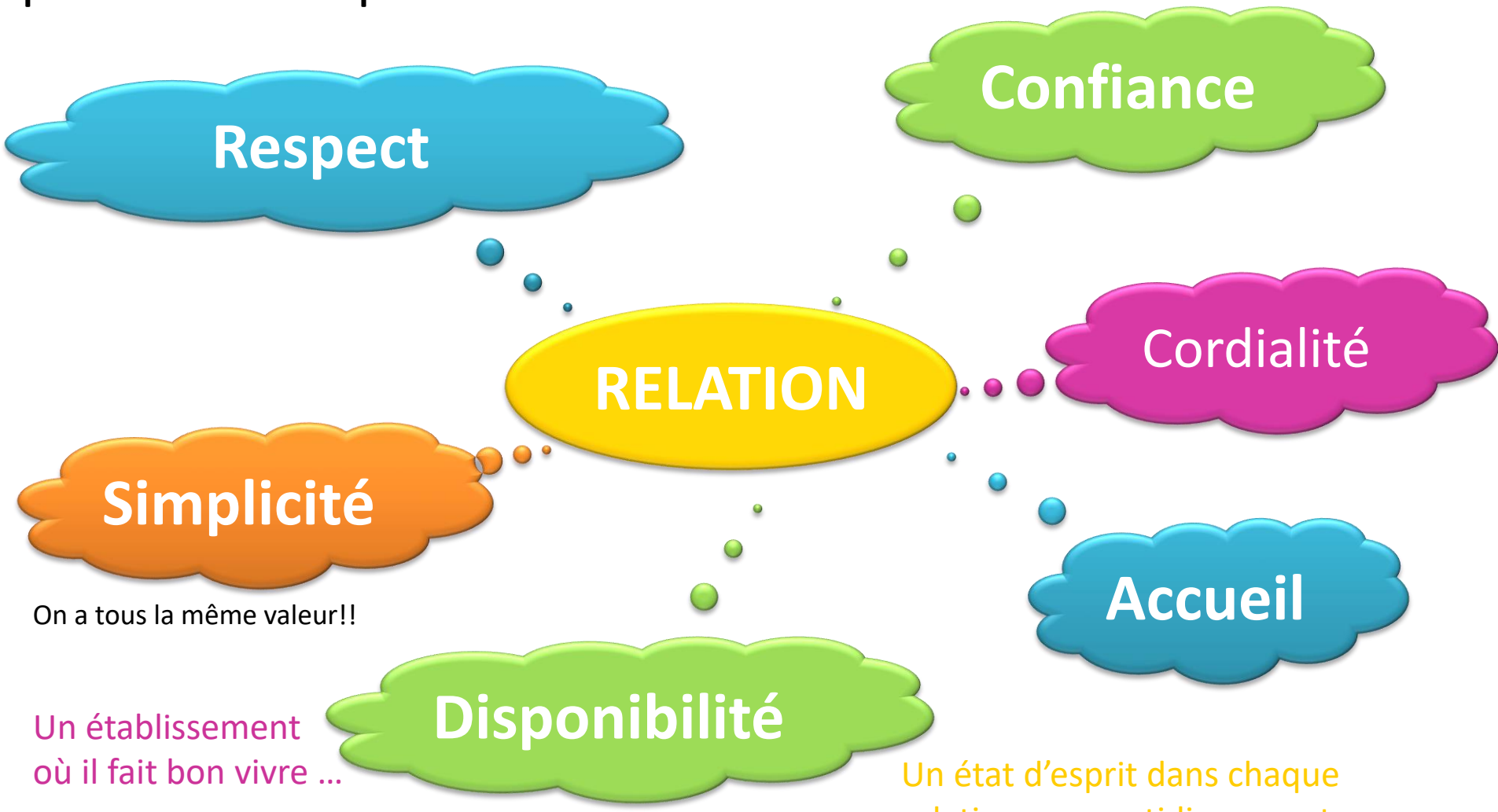
- Eduquer chaque jeune dans l'esprit de respect, de tolérance, de solidarité
- Lui permettre de développer progressivement son autonomie et son sens des responsabilités
- Pour qu'il puisse faire des choix en toute liberté

Cet ambitieux projet implique toute l'équipe, les parents, les élèves et repose sur des exigences communes :

- Travail,
- Sens de l'effort,
- Assiduité,
- Climat de confiance et d'écoute,
- Esprit d'équipe et d'entraide,
- Souci de l'environnement et du bien commun.

Le Sacré Cœur : un lieu de vie

Elèves, parents,
personnels et professeurs heureux…



On a tous la même valeur!!

Un établissement
où il fait bon vivre …

Un état d'esprit dans chaque
relation, au quotidien avec tous …

Par tous, pour tous, chacun avec ce qu'il est.

Contacts et horaires

- **Contact secrétariat :**
  - **Par téléphone** au 05.45.31.26.83 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
  - **Par e-mail** à l'adresse secretariat@sacrecoeur-ruffec.fr
  - **Par courrier** : 13 rue du puy Guignard 16700 RUFFEC
- **Contact comptabilité :**

  Par e-mail à l'adresse : comptabilite@sacrecoeur-ruffec.fr
- **Site internet**: www.sacrecoeur-ruffec.fr

  https://www.facebook.com/SacreCoeurRuffec

Horaires de classe:	**8h-12h / 13h30-16h30** **mercredi: 8h-12h**
Pause déjeuner :	**12h00-13h30**
Accueil du matin:	**7h30-8h00**
Etude Surveillée:	**16h45-17h45**

Garderie du soir (à l'école primaire) : 17h45-18h30

Un établissement à taille humaine

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

- Entre 190 et 200 élèves
- 2 classes par niveau
- 18 enseignants
- 2 personnels administratifs
- 4 personnels de vie scolaire
- 2 personnels d'entretien

LES RESULTATS AU DNB
Session 2025 :

86,60% de réussite

dont 86% avec mention

Tout le monde se connaît et se reconnaît

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Un établissement à taille humaine aux équipements nombreux.

A chaque classe sa salle… mais aussi des salles spécialisées …

- Un casier individuel pour chaque enfant,
- Un bureau de vie scolaire,
- Un CDI,
- Un Gymnase,
- Un laboratoire de SVT/Sciences physiques,
- Un atelier de technologie,
- Une salle de musique,
- Une salle d'arts plastiques,
- Une salle d'étude,
- Une salle informatique,
- Toutes les salles sont connectées à Internet,
- Toutes les salles sont dotées d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

Favoriser la réussite de tous les élèves dans un collège où le jeune apprend à savoir, à savoir être, à savoir faire et à grandir

La 6ème au collège Sacré Cœur La Salle

11 matières obligatoires :

- Français .Anglais .Histoire-géo .Education civique
- Mathématiques .EPS .Education musicale .Arts plastiques
- Sciences : SVT, sciences physiques .Soutien maths/Français .Devoirs Faits

Des heures obligatoires spécifiques au Sacré Cœur La Salle (sous réserve des moyens alloués) :

- CDI (aide à la recherche documentaire, soutien et défi lecture, …)
- Méthodologie « apprendre à apprendre »
- Aide à l'expression orale
- Vie de la classe (information, organisation et réflexion sur le fonctionnement de la classe,…)
- AELVE (espagnol et Allemand)

Options facultatives (sous réserve des moyens alloués) **:**

- Euro Anglais
- Foot
- Devoirs faits (durant l'étude du soir)

Permettre à chacun de cultiver et d'exprimer ses propres talents.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Un exemple d'emploi du temps de 6°…

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h - 8h55	Histoire/Géo	Eurolangue - étude	AELVE 1er semestre / étude/CDI 2e semestre	EPS	EPS
8h55 - 9h50	Maths	Anglais	Anglais		
10h10 - 11h05	Anglais	Histoire / géo	Histoire / géo	Français	Français G1 Etude G2
11h05 - 12h	Maths	Français	Soutien	Ed musicale	Métho./oral 1er semestre / CDI semestre 2
12h - 13h30					
13h30 - 14h25	Option Foot 13h00-15h00 Etude/CDI 13h30-15h00	SVT		VDC Sem A / Maths Sem B	Maths
14h25 - 15h20		SVT Sem A / Sciences Sem B		Maths	Français G2 Etude G1
15h35 - 16h30	Français	Sciences		Anglais	Arts plastiques

Votre enfant, au collège, de 8 heures à 16 heures 30 ….

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Des projets tout au long de l'année…

- La formation aux 1ers secours (PSC1) en 4°
- Allemagne (échange), Ski, Le Chambon, Irlande/Italie/Espagne, Oléron
- Théâtre, cinéma, UNSS, …
- Semaines de l'anglais, des langues, de la poésie, de la presse, des maths, …
- ¼ d'heure lecture
- Intervention libraire
- Intervention d'un auteur
- Visite de la médiathèque
- Election des délégués de classe
- Election des éco délégués
- Election au CVC
- ASSR (5°/3°)
- Plan Avenir
- PIX
- Forum des métiers (4°/3°)
- Prise des devoirs pour les absents

- **Projets en 6°**
  - Voyage Ile d'Oléron
  - Collège au cinéma
  - Collège au spectacle (théâtre à La Canopée)
  - Rencontre avec une libraire
  - Lecture « les Sacré Bookineurs »
  - Visite de la médiathèque
  - Formation GQS
  - Programme EVARS
  - Commande groupée des fournitures scolaires

- ***Ateliers pause méridienne pour tous :***

- Chorale
- Sport
- Lecture
- CDI
- Théâtre

Permettre à chaque jeune de cultiver ses propres talents.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Pastorale

- Temps forts tout au long de l'année
- Echanges et liens avec les responsables paroissiaux

La pastorale est pour tous et avec tous :

✓ **Des célébrations ou Messes tout au long de l'année :**

- Célébration de rentrée pour tous
- Messe de Noël
- Célébration pour Pâques

✓ **Temps forts :**

- Semaines « pastorale »
- Ciné-pasto (visionnage d'un film + temps d'échange)
- Intervention du prêtre de la paroisse
- Messe ou temps de louange tous les vendredis de 12h10 à 12h40 (pour les volontaires)
- Temps festif en fin d'année

Eduquer en enseignant, évangéliser en éduquant

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Un suivi personnalisé de l'élève de 6ème .

- Plusieurs journées de liaison CM2/6ème accessibles aux enfants hors réseau.
- Une rentrée décalée (début septembre) : le collège et les adultes rien que pour eux ….
- Une rencontre parents / équipe pédagogique dans la 1ère 15aine de septembre.
- Un contact personnalisée Prof. Principal / Parents avant les vacances de la Toussaint pour tous les élèves.
- 2 réunions parents/profs dans l'année
- Des RDV tout au long de l'année à la demande des parents et/ou enseignants
- Etude du soir 16h45-17h45 cycle 3 (CM2 et 6ème)

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Communication

- ✓ Les élèves ont un carnet de correspondance et agenda unique et identique pour tous.

- ✓ Les parents et les jeunes peuvent consulter sur Pronote :
  - Leurs résultats scolaires,
  - Le cahier de textes,
  - Les devoirs à faire,
  - Les parents, comme les jeunes, peuvent communiquer, via la messagerie, avec les professeurs, les personnels de la vie scolaire, le service administratif et le chef d'établissement,
  - Le collège utilise aussi cet outil pour communiquer avec vous pour diffuser les informations courantes de la vie scolaire.

Chaque famille dispose, en début d'année scolaire,
d'un identifiant et d'un code d'accès différent de celui de l'élève.

En chemin vers l'avenir

RUFFEC
SACRE-COEUR
La Salle



Maternelle

Primaire

Collège

-6ème
-5ème
-4ème
-3ème

Une cohérence de formation

Lycée Roc Fleuri

-CAPA : jardinier-paysagiste SAPVER
-BP : aménagements paysagers
-BAC Pro SAPAT
-BAC Général :
2ngd GT
1ère G (5 spé)
Term G (5 spé)
-BTS MCO

Option foot



Section sportive foot

L'enseignement catholique bien encré dans le territoire.

MODALITES INSCRIPTIONS
MATERNELLES – PRIMAIRE – COLLEGE

➢ **Sont prioritaires :**

Les élèves de CM2 du sacré-Cœur La Salle pour une entrée en 6ème
Les frères et sœurs des élèves déjà scolarisés au Sacré-Cœur La Salle Ruffec
Les élèves des écoles privées du secteur Nord Charente

➢ **Démarche d'inscription :**

Prendre contact avec le secrétariat pour une prise de rendez-vous avec le chef d'établissement.
Une attention particulière sera accordée aux demandes d'internat pour le collège.

- Par téléphone au 05.45.31.26.83
- Par mail,
  école : ce.0160827m@ac-poitiers.fr
  collège : secretariat@sacrecoeur-ruffec.fr
- Directement sur le site internet www.sacrecoeur-ruffec.fr dans l'onglet « contact », le secrétariat vous recontactera par la suite.

Pour les élèves de l'école primaire Sacré-Cœur La Salle : un dossier d'inscription complet sera remis en décembre 2025 ou il passera via les professeurs des écoles dans les classes de CM2.

Toute inscription sera définitive qu'après réception du dossier complet et après la rencontre avec le chef d'établissement.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

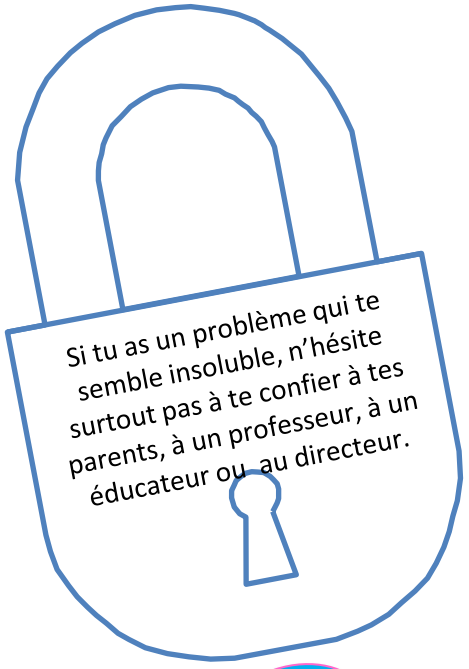
Quelques conseils pour réussir ta 6ème

Le contrat « pour bien vivre ensemble » t'explique ce que nous attendons de toi (travail et comportement) et les sanctions possibles si tu ne le respectes pas.

Tu auras moins de travail à la maison si tu es attentif pendant les heures de cours.

Pour cela deux conseils : - le soir ne tarde pas devant la télévision ;

- le matin prends un petit déjeuner copieux.



Ton cahier de textes te sert à bien organiser ton travail.

Il est indispensable pour ne rien oublier. A la fin de chaque cours, tu y écris tes leçons à apprendre et les devoirs à faire.

Parfois tu noteras le matériel à apporter spécialement pour le cours

Pour savoir si tu as bien appris une leçon, essaie de l'expliquer à un copain, ou à quelqu'un de ta famille.

Ne charge pas trop ton cartable pour venir au collège. Prends uniquement les affaires dont tu as besoin.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Le coin des parents…

Parents, aidez votre enfant à réussir : il a besoin de vous !

Le point essentiel :

Dialoguer avec votre enfant, lui poser des questions sur sa journée d'école, s'intéresser à sa vie de collégien.

1. *Surveiller son travail :*

a. *Il faut connaître son emploi du temps, les matières étudiées le lendemain, pour l'aider à préparer son cartable et à s'organiser dans ses devoirs. Progressivement, il faudra qu'il s'organise seul.*

b. *Vérifier le cahier de textes et/ou Pronote tous les jours : il y a toujours une leçon à apprendre et / ou un exercice à faire, le cahier de texte doit être bien tenu*

c. *Vérifier que la leçon a bien été copiée sur le cahier ou le classeur.*

2. *Même si vous pensez ne pas savoir l'aider, l'intérêt que vous lui montrez l'encourage.*

Pour les leçons, conseillez-lui de :

- Revoir la leçon le jour même
- Chercher le sens des mots inconnus
- Se poser des questions sur: Pourquoi j'apprends : réciter, répondre à des questions, faire des exercices…
  Comment j'apprends : par cœur ou pas.
- Vous pouvez le faire réciter, lui poser des questions.

- Pour les exercices, conseillez- lui de :
  - Chercher dans sa leçon s'il rencontre une difficulté
  - Vérifier qu'il a compris ce qu'il faut faire
  - Ne pas attendre le dernier moment pour faire son travail

3. *Le carnet de correspondance et Pronote : des outils essentiels : il faut les consulter souvent.*

Vous y trouverez :

- Des notes d'information sur les activités du collège : réunions, expositions, sorties…
- SES NOTES, surtout n'attendez pas le premier relevé de notes pour vous inquiéter, parlez-en avec votre enfant, revoyez avec lui ses copies.

N'hésitez pas à consulter les professeurs, à participer aux réunions organisées par le collège.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

I – Organisation de la vie au collège

L'accueil des élèves se fait au portail de l'établissement situé au 13 rue du puy Guignard-16700 Ruffec.
A la sonnerie, les élèves se mettent en rang, dans le calme devant la salle de cours. Pendant les intercours, hors récréation, tous se rendent rapidement et silencieusement au cours suivant.

1) Horaires :

La ponctualité de vos enfants est un apprentissage à la citoyenneté. Merci de les aider à respecter les horaires. La journée des élèves est organisée selon des plages horaires suivantes :

	Accueil	Classe	Etude surveillée
Lu, Ma, Je, Ve	07h30 à 08h00	08h00 - 12h00 13h30 - 16h30	16h45 - 17h45
Mercredi	07h30 à 08h00	08h00 - 12h00	

Pour les élèves externes, la sortie de l'établissement s'effectue à 12h00 et leur retour de 13h15 à 13h30.
En dehors des temps de présence dans l'établissement, si les élèves ne déjeunent pas au restaurant scolaire et/ou ne restent pas à l'étude, ils sont sous la responsabilité de leur responsable légal jusqu'à leur retour dans l'établissement.

2) Accès à l'établissement :

Toute personne extérieure au collège doit se présenter à l'accueil de l'établissement en utilisant l'interphone du pôle administratif.
Pendant les récréations, la présence des élèves est formellement interdite sur les passerelles, dans les couloirs et escaliers.
Pendant les intercours, l'accès aux salles et aux passerelles ne peut se faire qu'avec l'autorisation d'un adulte.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

3) Retards et absences :

Chaque élève a une obligation de présence en classe de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 quelque soit le cours dispensé, sauf autorisation parentale écrite exceptionnelle.

L'élève en retard n'est pas admissible en cours.
Il doit obligatoirement se présenter à la Vie Scolaire pour ensuite intégrer le groupe classe muni d'un billet d'entrée à présenter à l'enseignant.

Les responsables légaux s'engagent à informer la vie scolaire :
•de toute absence dès qu'ils en ont connaissance et au plus tard avant 9h00 le jour de ladite absence.
•de justifier par écrit en remplissant le billet d'absence inséré dans le carnet de correspondance de l'enfant. Celui-ci est à donner à la Vie scolaire dès le retour au collège.

Les absences prolongées, pour tout autre motif que médical (convenance personnelle, vacances….), perturbent la scolarité des élèves et pourront faire l'objet d'une information auprès des services de l'Education Nationale.

En cas d'absence, l'élève doit s'organiser pour rattraper les cours et le travail. Il peut compter sur les camarades de classe et utiliser Pronote. Il ne doit pas attendre que les délégués ou les professeurs lui fournissent le travail mais il doit se montrer volontaire et actif dans le rattrapage. L'élève est responsable de rattraper son retard.

4) Déplacements scolaires :

Lors de déplacements dans le cadre scolaire (cours EPS, visite d'expositions, théâtre….), une surveillance continue des élèves est assurée par le personnel responsable du déplacement.
Le règlement intérieur du collège s'applique à chaque sortie, séjour, déplacement ou événement organisé par l'établissement.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

5) Tenue :

Parce que le collège est d'abord un lieu d'étude et pour respecter la sensibilité de chacun, la tenue doit être sobre, correcte et décente (vêtements, coiffure : visage dégagé …).
A cet effet, tout excès est interdit : Jeans déchirés, sous-vêtements apparents, vêtements trop courts (short et/ou jupe et/ou robe au-dessus du genou, nombril dénudé et débardeur à bretelles fines etc.…).
Le collège ne peut être tenu pour responsable des vols et des dégradations d'objets appartenant aux élèves.

La direction et l'équipe éducative restent seules juges de la tenue considérée comme correcte au sein du collège.

Il est demandé aux responsables légaux, en tant que premiers éducateurs de l'élève, d'apporter toute l'attention nécessaire à cette question et de veiller à la tenue de l'élève.
L'établissement contactera les responsables légaux pour les informer des mesures nécessaires à mettre en œuvre en cas de non-respect de ces dispositions ainsi que des éventuelles sanctions, si nécessaire.

6) Accès aux espaces

- L'accès à la salle des personnels est interdit. Sauf de 13h00 à 13h30 avec autorisation.
- L'accès aux salles de classe ou aux couloirs pendant les récréations est interdit sauf autorisation particulière d'un adulte.
- L'accès informatique ne se fait que sur autorisation d'un adulte sur la session personnelle de l'élève.
- L'accès à l'espace de l'école primaire, sauf autorisation, est interdit.
- Je range mes affaires (cartables, sacs de sport, vêtements ….) en classe ou dans les casiers prévus à cet effet pour ne pas gêner la circulation.
- Durant les intercours, si le cours suivant est dans la même salle, je vais me mettre en rang en attendant le professeur (sauf autorisation contraire d'un adulte).
- L'accès au CDI, en dehors des temps scolaires, est autorisé sur des temps déterminés en présence d'un adulte.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

II) Respect des personnes, du matériel et de l'environnement

Pour rappel, TOUT CE QUI N'EST PAS AUTORISE PAR LA LOI N'EST PAS AUTORISÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT.

Les lois de la République s'appliquent dans les Etablissements Catholiques d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat.
La vie en collectivité nécessite des règles clairement définies pour :
- Créer et maintenir un climat de travail, le collège est en priorité un lieu de travail.
- Favoriser l'éducation à l'autonomie, à la responsabilité et à la solidarité ;
- Favoriser le respect mutuel.

Les parents sont LEGALEMENT et donc PENALEMENT responsables des agissements de leurs enfants mineurs.
(Article 1242 -Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2)

Conformément à la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme (Loi EVIN) :
IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER, dans l'enceinte de l'établissement scolaire et aux abords.

1) Le respect des personnes :

La politesse, la franchise, la loyauté et le respect sont les bases de la confiance entre tous et de la qualité de la vie en groupe :
•Je sais communiquer et écouter au sein d'un groupe.
•Je salue toutes les personnes rencontrées dans la journée et j'utilise les formules de politesse : « bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir. »
•Je respecte mes camarades et les adultes. Les propos discriminatoires, les vulgarités, les violences verbales et/ou physiques, les attitudes équivoques ne sont pas autorisées et peuvent être sanctionnées.
•Au sein de la classe : je lève la main pour demander la parole et je sais écouter l'autre.
•Toute forme de harcèlement scolaire est prohibée et peut faire l'objet de poursuites disciplinaire et judiciaire.

Respect du droit à l'image :
•La prise de photos ou vidéos entre élèves ou vis-à-vis du personnel de l'établissement est interdit.
•Seule une autorisation signée par les responsables légaux en début d'année permet aux éducateurs/enseignants de l'établissement de prendre des photos et/ou vidéos dans le cadre de la communication des activités pédagogiques qu'ils organisent et à des fins pédagogiques.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

Entrée en classe :
•Au début de chaque cours, je me tiens debout devant mon bureau et j'attends en silence les consignes du professeur. De plus, quand un adulte entre dans la classe, je me lève en silence.
•J'attends l'autorisation du professeur pour sortir après la sonnerie de fin du cours.

Objets dangereux :
•Il est interdit d'introduire et/ou d'utiliser des objets dangereux dans l'établissement.
•De manière générale tout objet inapproprié aux apprentissages et/ou jugé dangereux entraîne sa confiscation et la sanction de l'élève.

2)Le matériel :

Téléphone portable et appareil numérique :
•L'utilisation des appareils numériques ou électroniques (téléphone portable, montre connectée, tablette, ...) est strictement interdite (sauf autorisation ponctuelle d'un adulte).
•Tout appareil doit être éteint et rangé dans le sac ou les casiers afin qu'il ne soit pas visible (pas d'appareil sur soi, dans les vêtements ou blouson ….).
•Tout appareil confisqué sera remis aux parents par le chef d'établissement.
•Sur décision de la direction, les téléphones portables pourront faire l'objet d'un retrait ponctuel ou permanent sur les temps de présence dans l'établissement de 8h00 à 16h30.
•Durant les voyages et sorties scolaires, un règlement spécifique d'utilisation des appareils numériques pourra être mis en place (pouvant aller jusqu'à l'interdiction partielle ou totale).
•L'accès aux ordinateurs est effectué par code strictement personnel. Il est interdit de les partager avec les autres. La production et l'écriture de contenus illicites sont interdits.

Dégradation ou perte de matériel :
•Tout matériel dégradé volontairement ou non sera facturé aux familles et l'élève pourra être sanctionné.
•Le carnet de correspondance doit rester en bon état (pas de dessin, ni de tag, ni de gribouillage). La première page doit impérativement rester dans son état d'origine avec uniquement le nom, prénom, la date et la classe complétés.
•Tout matériel perdu (agenda, cahiers d'exercices, livres….) sera facturé aux familles pour un rachat neuf.
•Tous les élèves s'engagent à respecter la propreté des salles de classe et le matériel utilisé.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

3)L'environnement :

Démarche adoptée pour le développement durable :
•Je ne gaspille pas les aliments à la cantine.
•Je veille au tri sélectif mis en place au collège dans la classe, dans la cour et au restaurant scolaire.
•J'éteins les lumières inutiles et les outils électroniques mis à ma disposition.
•Je ferme les fenêtres et les portes l'hiver.
•Je veille à la propreté des locaux et des espaces extérieurs.

4)Santé et hygiène :

Les élèves doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène :
•L'hygiène corporelle (propreté du corps, des cheveux, des vêtements…) est indispensable pour soi et pour les autres.
•L'hygiène de vie (alimentation équilibrée, sommeil suffisant…) favorise la réussite scolaire et améliore le comportement.
•Vie en société : les crachats, les jets de papier et détritus sont interdits, ainsi que le chewing-gum et les boissons énergétiques et sodas.
•Pour des raisons de sécurité tout piercing est interdit.

III) RESPONSABILITE :

Le carnet de correspondance, en bon état, peut-être demandé par tous les personnels sur simple demande.

Gestion du travail et du matériel :
•L'élève doit veiller à apporter tout le matériel scolaire nécessaire.
•Une organisation des activités tout au long de la semaine est nécessaire (les leçons, les exercices demandés) afin de ne pas tout faire au dernier moment et d'avoir le temps pour bien approfondir les leçons.
•Chaque élève doit noter lisiblement son travail sur son agenda.
•A l'intercours, les affaires sont rangées dans le calme et pour préparer celles du cours suivant

Les apprentissages :
•En classe, ayez une attitude positive, engagez-vous à demander de l'aide supplémentaire pour améliorer votre compréhension et viser votre réussite et celle des autres.
•Arrivez en cours avec votre travail fait le mieux possible et les leçons apprises.

RUFFEC SACRE-COEUR La Salle

Contrat pour bien vivre ensemble

IV) LES SANCTIONS :

Chaque adulte, de l'ensemble scolaire (école ou collège), choisit la punition ou la sanction qui peut prendre différentes formes : la réprimande verbale, les points en moins sur le permis, du travail supplémentaire, la réalisation de travail d'intérêt général, les suppressions d'options non essentielles à la scolarité, la retenue le soir-même ou le mercredi après-midi (à l'appréciation de la vie scolaire), l'exclusion d'une ou plusieurs journées jusqu'au conseil de discipline voire l'exclusion définitive.
Le chef d'établissement peut être amené à sanctionner selon les décrets en vigueur.

•Un conseil éducatif peut, à tout moment, être proposé à l'élève et ses parents, par le professeur principal (au regard du permis à point et/ou autre). Ce conseil a pour but de permettre à l'élève de prendre conscience de manques, de difficultés dans l'apprentissage ou dans le comportement, qui nuisent fortement à son évolution et à l'esprit d'équipe. A l'issue de ce conseil, un contrat éducatif peut être mis en place.

•Le conseil de discipline est une instance qui statue sur le maintien ou non de l'élève dans l'Établissement. Il peut être convoqué pour deux raisons :

- Pour un fait particulièrement grave au regard de la loi ou du règlement intérieur : violence physique, morale ou verbale, introduction d'une arme ou d'un produit illicite...
- A la suite de la répétition de faits importants déjà signalés à l'élève et aux responsables légaux.

Le règlement du conseil de discipline est consultable sur place au secrétariat de l'établissement.

Ce contrat pour bien vivre ensemble est valable au sein de l'établissement et hors établissement pour toute sortie éducative ou pédagogique.
L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet inutile au sein de l'établissement ainsi que les échanges injurieux, insultants et humiliants sur les réseaux sociaux internet : il est de la responsabilité des parents de contrôler les échanges de leurs enfants sur ces derniers.
Nous comptons sur l'engagement de chacun et chacune pour respecter ce contrat de « bien vivre ensemble », ainsi que sur la solidarité de tous les parents envers l'équipe pour mener sereinement le projet éducatif du collège Sacré Cœur La Salle.

RUFFEC
SACRE-COEUR
La Salle

apel
Association
de parents d'élèves



Œuvrons ensemble pour nos enfants!

RECOLTER DES FONDS en proposant et en organisant des manifestations soit par nous-mêmes soit en soutien de l 'équipe enseignante, pour aider à financer:

- des projets éducatifs
- des sorties et voyages scolaires
- des actions de prévention
- l'achat de matériel pédagogique

INFORMER les parents sur la vie de l'école et du collège

ANIMER l'école et le collège, notamment lors des Portes Ouvertes

PARTICIPER aux échanges concernant les

Vous aimez PARTAGER vos idées, vous êtes CREATIFS, BRICOLEURS

vous aimez DONNER un peu de votre temps, être au DEVANT de la scène ou plutôt dans les COULISSES

VENEZ nous REJOINDRE

nous avons besoin de tous!

Une association de parents d'élèves BENEVOLES qui représente les familles au sein de l'école et du collège Sacré Cœur

Nous sommes une équipe

DYNAMIQUE

OUVERTE

DISPONIBLE

ENTREPRENANTE!

L' apel c'est quoi?

Vous pouvez suivre les actualités de l'APEL sur la page Facebook:

APEL Sacré Cœur Ruffec

Pour nous contacter, vous pouvez utiliser la messagerie Facebook ou nous écrire par mail à:

apelsacrecoeur16@gmail.com

Différents degrés d'engagements:

- Participer à l'Assemblée Générale proposée en début d'année afin de partager vos idées, vos remarques, vos envies, vos informations...
- Faire partie des membres du Conseil d'Administration et être présents de façon régulière aux réunions
- Être élu au Bureau de l'Association par les membres du

Envie de nous rejoindre: (coupon à nous retourner)

- ☐ Faire partie du Conseil d'Administration
- ☐ Nous aider ponctuellement lors des actions menées

Nom: ..... Prénom: .....

n° de tél:.....

Adresse mail: .....

Classe(s) et prénom(s) de ou des enfants:

apel
ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

RUFFEC
SACRE-COEUR
La Salle

Calendrier 2026

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A
Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B
Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C
Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
JEU 1	DIM 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1
VEN 2 01	LUN 2	LUN 2	JEU 2 14	SAM 2	MAR 2	JEU 2 27	DIM 2	MER 2	VEN 2 40	LUN 2	MER 2
SAM 3	MAR 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3 23	VEN 3	LUN 3	JEU 3 36	SAM 3	MAR 3	JEU 3 49
DIM 4	MER 4 06	MER 4 10	SAM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4 45	VEN 4
LUN 5	JEU 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5 32	SAM 5	LUN 5	JEU 5	SAM 5
MAR 6	VEN 6	VEN 6	LUN 6	MER 6 19	SAM 6	LUN 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6
MER 7	SAM 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	LUN 7	MER 7 41	SAM 7	LUN 7
JEU 8 02	DIM 8	DIM 8	MER 8 15	VEN 8	LUN 8	MER 8 28	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8
VEN 9	LUN 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MER 9 37	VEN 9	LUN 9 46	MER 9 50
SAM 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10 24	VEN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10
DIM 11	MER 11 07	MER 11 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	VEN 11	DIM 11	MER 11	VEN 11
LUN 12	JEU 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12 20	VEN 12	DIM 12	MER 12 33	SAM 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12
MAR 13	VEN 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13
MER 14 03	SAM 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	LUN 14	MER 14 42	SAM 14	LUN 14
JEU 15	DIM 15	DIM 15	MER 15 16	VEN 15	LUN 15	MER 15 29	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15
VEN 16	LUN 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MER 16 38	VEN 16	LUN 16	MER 16 51
SAM 17	MAR 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17 25	VEN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17
DIM 18	MER 18 08	MER 18 12	SAM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18 47	VEN 18
LUN 19	JEU 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19 34	SAM 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19
MAR 20	VEN 20	VEN 20	LUN 20	MER 20 21	SAM 20	LUN 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20
MER 21	SAM 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	LUN 21	MER 21 43	SAM 21	LUN 21
JEU 22 04	DIM 22	DIM 22	MER 22 17	VEN 22	LUN 22	MER 22 30	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22
VEN 23	LUN 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MER 23 39	VEN 23	LUN 23	MER 23 52
SAM 24	MAR 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24 26	VEN 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24
DIM 25	MER 25 09	MER 25 13	SAM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25 48	VEN 25
LUN 26	JEU 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26 35	SAM 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26
MAR 27	VEN 27	VEN 27	LUN 27	MER 27 22	SAM 27	LUN 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27
MER 28 05	SAM 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	LUN 28	MER 28 44	SAM 28	LUN 28
JEU 29		DIM 29	MER 29 18	VEN 29	LUN 29	MER 29 31	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29
VEN 30		LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MER 30	VEN 30	LUN 30	MER 30 53
SAM 31		MAR 31		DIM 31		VEN 31	LUN 31		SAM 31		JEU 31

Calendrier 2026 avec les numéros de semaines, les jours fériés et les vacances scolaires

Jours fériés 2026	Jour de l'An 1er janvier 2026	Lundi de Pâques 6 avril 2026	Fête du travail 1er mai 2026	Victoire 1945 8 mai 2026	Ascension 14 mai 2026	Lundi de Pentecôte 25 mai 2026	Fête nationale 14 juillet 2026	Assomption 15 août 2026	La Toussaint 1er novembre 2026	Armistice 1918 11 novembre 2026	Noël 25 décembre 2026

"L'éducation doit contribuer au développement total de chaque individu, esprit et corps, intelligence, sensibilité, sens esthétique, responsabilité personnelle, spiritualité".

RUFFEC
SACRÉ-CŒUR
LaSalle
Frères des Écoles Chrétiennes

Saint Jean-Baptiste De La Salle